



Mutuelle obligatoire d'entreprise

Par **Lou**, le **29/04/2009** à **14:12**

Bonjour,

Suite à un retour de congé parental mon employeur me réclame le remboursement de la mutuelle obligatoire de ma société, n'ayant pas été prévenu par celle-ci que je devais payer ma part mutuelle et ayant toujours reçu mes remboursements mutuelle + ma carte mutuelle, je ne me suis posée aucune question jusqu'à ce jour (comme beaucoup)! Si j'avais été prévenu par courrier je pouvais bénéficier de la mutuelle de mon mari gratuitement. Ma société me dit que j'aurai dû faire la démarche de mon côté, cela paraît complètement absurde puisque je n'avais aucun souci de remboursement mutuelle et maintenant c'est à moi de payer les 3 ans de mutuelle ou j'étais en congé parental ?? Je sais également que beaucoup de femmes n'ont jamais eu à rembourser ayant été dans le même cas que moi. Quels sont mes droits et comment calculer ce remboursement (si je dois rembourser) qui a été écrit sur une bout de papier ? Bon j'espère avoir raison sur le principe.

Merci par avance,

Cordialement

VD